



Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 23 septembre 2014. Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil des commissaires a pris acte du rapport sur les attentes signifiées et du plan d'action du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes.
- Le Conseil a autorisé la Direction générale à mettre en œuvre la démarche pour le bilan du Plan stratégique et de la Convention de partenariat 2010-2015 et pour leur renouvellement 2015-2020 respectif.
- Le Conseil a adopté la structure de rémunération des membres du Conseil actuel et des membres du futur Conseil pour l'année 2014-2015.
- Le Conseil a résolu d'établir le régime d'emprunts à long terme de la Commission scolaire pour 2014-2015, tel qu'approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de financer les dépenses d'investissement.
- Le Conseil a résolu de mandater le directeur général à poursuivre les discussions avec la Municipalité de McMasterville afin de conclure une entente de

compensation financière pour la Commission scolaire des Patriotes, pour l'utilisation d'un terrain dont elle est propriétaire, sur lequel la nouvelle école serait construite. Cette construction fait suite à l'incendie qui a détruit l'école La Farandole - Les porteurs d'espoir le 11 juillet 2014.

- Le Conseil a résolu de mandater le directeur général à poursuivre les discussions avec la Ville de Boucherville afin de conclure avec la Ville une entente d'échange de terrains et d'utilisation des nouveaux plateaux sportifs qui seraient construits, à un taux préférentiel.

Cette séance en ajournement du Conseil des commissaires est la dernière de l'actuel Conseil. Le nouveau Conseil des commissaires qui sera constitué à la suite des élections scolaires générales du 2 novembre 2014 se réunira pour la première fois le 11 novembre 2014.

Pour toutes les informations concernant les élections scolaires, consultez notre site Web au [www.csp.qc.ca](http://www.csp.qc.ca) à la section « Élection scolaire ».

